

## **CHAPITRE 14**

### **PREUVES DE LIGNES ASCENDANTES**

La variété des types et des moyens de preuve intervenant dans la preuve d'une ligne ascendante empêche de procéder au classement des **exemples** de preuves de lignes ascendantes qui font l'objet de ce chapitre autrement qu'en fonction de leur degré général de complexité.

#### **14.1 PREUVE DE LA LIGNE ASCENDANTE DE FRANÇOIS-XAVIER JETTÉ ET DE MARIE-CATHERINE JETTÉ À CHARLEMAGNE**

Les faits à prouver sont les *liens de filiation, paternels ou maternels* selon le cas, reliant François-Xavier Jetté et Marie-Catherine Jetté à Charlemagne (tableau 3.3). La preuve est exposée en deux parties: la preuve de la ligne ascendante de François-Xavier Jetté et Marie-Catherine Jetté à Louise de Marle et la preuve de la ligne ascendante de Louise de Marle à Charlemagne.

##### **14.1.1 PREUVE DE LA LIGNE ASCENDANTE DE FRANÇOIS-XAVIER JETTÉ ET DE MARIE-CATHERINE JETTÉ À LOUISE DE MARLE**

Les faits à prouver sont les *liens de filiation, paternels ou maternels* selon le cas, reliant François-Xavier Jetté et Marie-Catherine Jetté à Louise de Marle (tableau 3.3, générations I à XI).

Le lien de filiation de la première à la deuxième génération est prouvé, en premier lieu, par l'*acte de baptême* de François-Xavier Jetté, du 31 octobre 1976 à la paroisse de Sainte-Rosalie (Bagot), où il est dit que François-Xavier Jetté est fils de René Jetté et de Louise Dion, et en deuxième lieu, par l'*acte de baptême* de Marie-Catherine Jetté, du

17 décembre 1978 à la paroisse de Sainte-Prudentienne de Roxton Pond (Shefford), où il est dit que Marie-Catherine Jetté est fille de René Jetté et de Louise Dion.

Le lien de filiation de la deuxième à la troisième génération est prouvé par l'*acte de mariage* de René Jetté et de Louise Dion, du 26 décembre 1974 à la paroisse de Notre-Dame de Granby (Shefford), où il est dit que René Jetté est fils de Donat Jetté et de Cécile Larivière.

Le lien de filiation de la troisième à la quatrième génération est prouvé par l'*acte de mariage* de Donat Jetté et de Cécile Larivière, du 24 juin 1943 à la paroisse de la cathédrale de Saint-Hyacinthe (Saint-Hyacinthe), où il est dit que Donat Jetté est fils d'Adélarde Jetté et d'Éléonore Neveu (texte intégral cité au tableau 10.8, exemple 14).

Le lien de filiation de la quatrième à la cinquième génération est prouvé par l'*acte de mariage* d'Adélarde Jetté et d'Éléonore Neveu, du 21 février 1887 à la paroisse de Saint-Germain-de-Grantham (Drummond), où il est dit qu'Éléonore Neveu est fille d'Antoine Neveu et d'Émilie Raymond.

Le lien de filiation de la cinquième à la sixième génération est prouvé par l'*acte de mariage* d'Antoine Neveu et d'Émilie Raymond, du 4 novembre 1851 à la paroisse de Saint-Pierre de Sorel (Richelieu), où il est dit qu'Émilie Raymond est fille de Joseph Raymond et de Marie Anne Roy dit Desjardins (en fait, l'acte de mariage nomme l'épouse Marie Raymond; mais le contrat de mariage, du 28 octobre 1851 devant le notaire Louis Ovide Gendron, la nomme bien Émilie).

Le lien de filiation de la sixième à la septième génération est prouvé par l'*acte de mariage* de Joseph Raymond et de Marie Anne Roy dit Desjardins, du 20 avril 1812 à la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska (Yamaska), où il est dit que Marie Anne Roy dit Desjardins est fille de Jean Baptiste Roy dit Desjardins et de Marie Charlotte Miville.

Le lien de filiation de la septième à la huitième génération est prouvé par l'*acte de mariage* de Jean Baptiste Roy dit Desjardins et de Marie Miville dit Deschênes, du 3 novembre 1778 à la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies (Kamouraska), où il est dit que Marie Miville dit Deschênes est fille de Joseph Miville dit Deschênes et de Charlotte Morin.

Le lien de filiation de la huitième à la neuvième génération est prouvé par l'*acte de mariage* de Joseph Miville dit Deschênes et de Marie Charlotte Morin, du 9 novembre 1741 à la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies (Kamouraska), où il est dit que Joseph Miville dit Deschênes est fils de Charles Miville et de Marthe Vallée (texte intégral cité au tableau 10.8, exemple 5).

Le lien de filiation de la neuvième à la dixième génération est prouvé par l'*acte de mariage* de Charles Miville et de Marthe Vallée, du 28 août 1702 à la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse de Rivière-Ouelle (Kamouraska), où il est dit que Charles Miville est fils de Jacques Miville et de Marie Catherine Baillon.

Et le lien de filiation de la dixième à la onzième génération est prouvé, soit par l'*acte de mariage* de Jacques Miville et de Catherine Baillon, du 12 novembre 1669 à la paroisse

de Notre-Dame de Québec, où il est dit que Catherine Baillon est fille d'Alphonse Baillon et de Louise de Marle, de Montfort-l'Amaury, évêché de Chartres (texte intégral cité au tableau 10.8, exemple 3), soit par le *contrat de mariage* de Jacques Miville et de Catherine de Baillon, du 19 octobre 1669 devant le notaire Pierre Duquet, où il est dit que Catherine de Baillon est fille d'Alphonse de Baillon, écuyer, sieur de la Mascotterie, et de Louise de Marle (extrait cité au tableau 11.1, exemple 2).

#### 14.1.2 PREUVE DE LA LIGNE ASCENDANTE DE LOUISE DE MARLE À CHARLEMAGNE

Les faits à prouver sont les *liens de filiation, paternels ou maternels* selon le cas, reliant Louise de Marle à Charlemagne (tableau 3.3, générations XI à XLII).

##### 14.1.2.1 PREUVES DES LIENS DE FILIATION DE LA GÉNÉRATION XI À LA GÉNÉRATION XVI

La ligne ascendante unissant Louise de Marle, épouse d'Alphonse Baillon, à son quadrisaïeul, Jean de Marle, époux de Sibylle Le Blond, a été reconstituée par le généalogiste québécois Archange Godbout à partir de *documents authentiques et précis* et elle a été publiée dans un *article jugé crédible* [Godbout 1944a].

En effet, Archange Godbout a fondé sa démonstration, d'une part, sur des documents conservés au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale à Paris et constitués des preuves présentées au XVII<sup>e</sup> siècle par des membres de la famille de Marle soucieux de faire maintenir leur noblesse par le juge d'armes de France (section 5.1.6.1) [*Cabinet d'Hozier*, tome 228, *passim*; *Carrés d'Hozier*, tome 414, folios 16, 19, 23 et 37; *Dossiers bleus*, tome 621, dossier 16507, folio 4], et, d'autre part, sur des actes notariés des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles conservés au minutier central des notaires des Archives Nationales à Paris, tel, notamment, le contrat de mariage de Claude de Marle et d'Antoinette Lhuillier [série Y 91, folio 124].

Ces documents permettent d'établir que Louise de Marle, épouse d'Alphonse Baillon, descend de Jean de Marle, seigneur de Villiers-Saint-Paul en Beauvaisis et époux de Sibylle Le Blond, qu'une sentence rendue à Clermont-en-Beauvaisis le 19 août 1485 contre les manans et habitants de Villiers-Saint-Paul exemptait de la taille « comme noble personne venue et issue de noble génération et lignée » [*Carrés d'Hozier*, tome 414, folio 37].

##### 14.1.2.2 PREUVES DES LIENS DE FILIATION DE LA GÉNÉRATION XVI À LA GÉNÉRATION XVIII

Les liens de filiation existant, en premier lieu, entre Jean de Marle, seigneur de Villiers-Saint-Paul et époux de Sibylle Le Blond, et son père, Jean, seigneur de Marle et époux de Gillette Bournel, et en deuxième lieu, entre Gillette Bournel et son père Jean II Bournel,

seigneur de Thiembronne et époux de Julienne de Monchy, sont prouvés par un *manuscrit privé* de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, signalé par Saffroy [Saffroy 1968, n° 45184], conservé au Musée municipal de la ville de Louviers (Eure) et commençant par les mots: « C'est la généalogie de nobles hommes Waast de Marle escuier seigneur de Vaugien et Nicolas de Marle escuier seigneur de la fallaise frères... », et jugé *crédible*.

La citation des extraits du manuscrit pertinents à la preuve précède l'examen de sa crédibilité.

[folio a, verso] Premièrement monsieur Jean de Marle qui fut seigneur dudit lieu de Marle... Lequel mons<sup>r</sup> Jehan de Marle fut allyé par mariage à madame Robine de Fontaines fille de Mons<sup>r</sup> de Fontaines... duquel mariage yssirent entre [folio b, recto] aultres enffans... ung fils nommé Guille... lequel Guille de Marle... fut allyé par mariage à Alix de Mailly l'une des filles de mess<sup>e</sup> Payen de Mailly autrement dit mess<sup>e</sup> Collard de Mailly et de madame Jehanne de Picquegny... [folio b, verso] duquel mariage dudict messire Guille de Marle yssirent cinq fils et dix filles... et du second mariage ung petit fils nommé Jehan de Marle... [folio g, recto] Du second mariage du dict mess<sup>e</sup> Guille de Marle.. yssit entre aultres enffans ung fils qui fut nommé Jehan de Marle. Lequel Jehan [folio g, verso] de Marle fut allyé par mariage à une noble damoiselle nommée damoiselle Gilles de Thiembronne, fille de noble homme Jehan de Thiembronne seigneur de Merquenetz et de Marle lez Callone Ricouart auprès de Béthune; et du dict mariage yssirent plusieurs enffans. A sçavoir Guillaume de Marle, leur fils aîné et héritier,... Jehan de Marle, seigneur de Villers Saint Pol en partie... cousins et parens de Monsr de Thiemberonne et de messieurs les seigneurs de Herouval... [folio h, recto] Item lequel Guillaume de Marle fils aîné après le trespas de ses dicts père et mère a esté s<sup>r</sup> des dites terres de Merquenetz, de Marle et de partie de Thiembronne, et a esté allyé par mariage avecques damoiselle Jacqueline de Maunay... [folio h, verso] Item et du mariage des dicts Guillaume de Marle escuier et damoiselle Jacqueline de Maunay sa femme est venu et issu Maistre Nicolle de Marle escuier licencié en lois... [folio k, recto] Item et quant au dict Jehan de Marle seigneur de Villers Saint Pol en partie en Beauvaisis et frère [folio k, verso] du dict Guillaume de Marle, il est venu et issu de luy Vaast de Marle escuier seigneur de Vaugean et Nicolas de Marle seigneur de la Falaise frères.

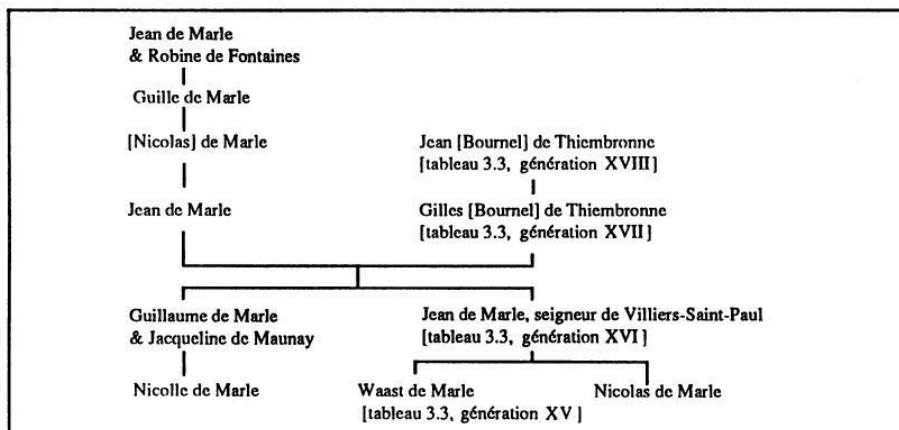
Ces passages du manuscrit permettent de dresser le tableau généalogique suivant (figure 14.1).

La crédibilité du manuscrit de Louviers repose sur les trois arguments suivants.

En premier lieu, le manuscrit s'arrête à la génération des cousins germains Nicolle, Waast et Nicolas de Marle. Il est logique de croire que Waast et Nicolas de Marle, qui présentent cette généalogie comme la leur dans le préambule, n'auraient pas donné leur aval à un texte qui aurait fait erreur sur l'identité de leurs parents, de leurs aïeuls paternels et des pères de ces derniers, personnes qu'ils ont connues ou dont ils ont au moins entendu parler.



**Figure 14.1**  
**Illustration des extraits du manuscrit de Louviers**



En second lieu, l'exemplaire conservé à Louviers a vraisemblablement appartenu à Nicolle de Marle, auquel il a servi de livre de raison. En effet, les derniers feuillets ont servi à inscrire, événement après événement (ce dont on se rend compte par les changements de graphie), le mariage de Nicolle de Marle en 1541 (« L'an mil cinq cens quarante et ung fut marié Nicolas de Marle avec Marguerite de Biannoys. Le neufiesme de juing. »), les naissances successives de ses six enfants entre 1542 et 1554 et le mariage de l'aîné, Philippe, en 1563. Il est donc logique de croire qu'à l'instar de ses cousins germains Waast et Nicolas de Marle, Nicolle de Marle n'aurait pas utilisé ce manuscrit comme introduction à son livre de raison, s'il avait douté d'un texte qui traite de ses ascendants et de ses collatéraux immédiats.

Et en troisième lieu, non seulement l'exactitude de la filiation de Waast de Marle à Jean de Marle, époux de Sybille Leblond, est attestée par les documents authentiques et indépendants du Cabinet des Titres mentionnés plus haut et résumés par Godbout, mais la filiation de Gilles ou Gillette Bournel de Thiembronne à un Jean Bournel et son mariage à un de Marle sont confirmés par un extrait d'un document imprimé, non authentique certes, mais indépendant et jugé crédible, la « Généalogie de la Maison de Bournel », figurant dans *Anselme 1726* (tome VIII, p. 153):

**Jean Bournel II.** du nom, chevalier, seigneur de Thiembronne, de Bauchain, de Lambersat, etc. [mentionné dans des actes du 30 janvier 1461 et de septembre 1467]

Femme, Julienne de Monchy, ... [veuve le 3 octobre 1474]

[dont deux enfants:]

1. **Louis Bournel II.** du nom, seigneur de Thiembronne, qui suit [mentionné dans des actes de 1463 et du 2 août 1498].

2. **Gille Bournel**, femme de *Louis* [sic] seigneur de Marle.

Certes, Anselme prénomme Louis, et non Jean, l'époux de Gille Bournel, mais il s'agit vraisemblablement d'une distraction du rédacteur ou de l'éditeur, puisque Gille est la sœur d'un Louis. Cette interprétation est confortée par une liste des propriétaires de la seigneurie de Thiembronne en 1477 où figurent entre autres « Nicolas de Marle et son fils Jean de Marle » [*Leroux 1912*, p. 123].

Par ailleurs, on aura remarqué que le manuscrit de Louviers fait de Jean de Marle, époux de Gilles de Thiembronne, tantôt un petit-fils (folio b verso), tantôt un fils (folio g recto) du second mariage de Guille de Marle et d'une seconde épouse non nommée. Au plan chronologique, le premier passage paraît pourtant plus vraisemblable que le deuxième. En effet, comme le mariage Mailly-Picquigny a eu lieu vers 1350 [*Anselme 1726*, tome VIII, page 656], le mariage Marle-Mailly a pu avoir lieu vers 1370-1380 et a dû durer quelque trente ans, puisque le couple eut quinze enfants; le second mariage de Guille de Marle a donc pu avoir lieu vers 1400-1410, alors que le mariage Marle-Bournel a dû avoir lieu vers 1460-1470; il est donc raisonnable d'intercaler une génération entre Guille et Jean de Marle. Or, non seulement la liste de propriétaires précitée suggère de trancher la contradiction en faveur du premier passage, mais elle propose d'attribuer le prénom de Nicolas au fils de Guille de Marle et père de Jean de Marle.

Quoi qu'il en soit, il convient de reconnaître que l'assimilation du Jean de Thiembronne, seigneur de Merqueretz, au seigneur de Thiembronne Jean II repose, en définitive, sur l'affirmation d'Anselme quant à la filiation de Gillette Bournel, alors qu'il peut s'agir de cousins; mais dans l'état actuel de la recherche, rien ne permet de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

#### 14.1.2.3 PREUVES DES LIENS DE FILIATION DE LA GÉNÉRATION XVIII À LA GÉNÉRATION XLII

La ligne ascendante unissant Jean II Bournel à Charlemagne n'a été reconstituée qu'à partir d'*imprimés jugés crédibles* (section 6.3.3).

### 14.2 PREUVE DE LA LIGNE ASCENDANTE DE FRÉDÉRIC FOREST, ÉPOUX DE MARIE JOSÈPHE AYET DIT MALO, À MARIE DE SAINT-ÉTIENNE DE LA TOUR

Les faits à prouver sont les *liens de filiation, paternels ou maternels* selon le cas, reliant Frédéric Forest, époux de Marie Josèphe Ayet dit Malo, à Marie de Saint-Étienne de La Tour (tableau 3.4, générations I à V).

#### 14.2.1 PREUVE DU LIEN DE FILIATION DE LA GÉNÉRATION I À LA GÉNÉRATION II

Le lien de filiation de la première à la deuxième génération est prouvé *directement* par l'*acte de mariage* de Frédéric Forest et de Marie Josèphe Ayet dit Malo, du 1<sup>er</sup> mars 1781

à la paroisse de Saint-Pierre de L'Assomption (L'Assomption), où il est dit que Frédéric Forest est fils de Simon Forest et de Rosalie Richard. La filiation de l'époux est confirmée par l'acte de réhabilitation de mariage de ses parents (section suivante), où Frédéric Forest, âgé de cinq mois et demi, est reconnu comme leur fils légitime.

#### 14.2.2 PREUVE DU LIEN DE FILIATION DE LA GÉNÉRATION II À LA GÉNÉRATION III

Le mariage de Simon Forest et de Rosalie Richard, célébré à Boston au début des années 1760, a été réhabilité le 18 octobre 1767 à la paroisse de Saint-Pierre de L'Assomption (L'Assomption), sans que le rédacteur n'inscrive dans l'acte les noms des parents des conjoints (texte intégral cité au tableau 10.8, exemple 6).

La preuve par présomption du lien de filiation de la deuxième à la troisième génération repose sur les *mentions d'apparement* trouvées dans les deux documents suivants:

- le contrat de mariage de Charles Forest, fils de François Forest et de feu Jeanne Girouard, et d'Élisabeth Dugas, du 2 février 1771 devant le notaire Joseph Daguilhe, où sont témoins de l'époux, outre son *père*, ses *frères* François, Jean Baptiste et Simon,
- et l'acte de sépulture de François Forest, décédé le 22 et inhumé le 24 octobre 1777 à la paroisse de Saint-Pierre de L'Assomption (L'Assomption) à l'âge de 77 ans, où sont témoins ses *fils* Charles, Jean Baptiste et Simon.

Le probant Simon Forest est donc fils d'un François Forest et frère d'un Charles Forest et d'un Jean Baptiste Forest.

Or, d'une part, *un seul* François Forest réside à l'époque à L'Assomption, peut être père d'un fils nubile en 1771 et être de l'âge du défunt de 1777: c'est l'époux de Jeanne Girouard, et, d'autre part, *un seul* Simon Forest réside à l'époque à L'Assomption et peut être à la fois frère du marié de 1771 et fils du défunt de 1777: c'est l'époux de Rosalie Richard.

Cette déduction est confirmée par le fait que le couple François Forest et Jeanne Girouard a eu, entre autres, quatre fils *prénommés* Charles, Jean Baptiste, Simon et François, qu'on retrouve tous à *L'Assomption* avec leur père à partir de 1767:

- Charles, né le 5 et baptisé le 6 septembre 1733 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Port-Royal, Acadie, marié à Marie Josèphe Robichaud, puis à Élisabeth Dugas, par acte du 4 février 1771 à la paroisse de Saint-Pierre de L'Assomption (L'Assomption);
- Jean Baptiste, né le 2 janvier et baptisé le 18 février 1736 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Port-Royal, Acadie, marié à Marie Hébert et dont le mariage a été réhabilité le 4 octobre 1767 à la paroisse de Saint-Pierre de L'Assomption (L'Assomption);
- Simon, né le 13 décembre 1738 et baptisé le 15 septembre 1739 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Port-Royal, Acadie, qui est le probant;

— et François, né vers 1749 à Port-Royal, Acadie, et marié à Félicité Dugas, le 21 octobre 1771 à la paroisse de Saint-Pierre de L'Assomption (L'Assomption).

#### 14.2.3 PREUVE DU LIEN DE FILIATION DE LA GÉNÉRATION III À LA GÉNÉRATION IV

Le lien de filiation de la troisième à la quatrième génération est prouvé *directement* par l'*acte de mariage* de François Forest, 26 ans, et de Jeanne Girouard, 18 ans, du 20 octobre 1727 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Port-Royal, Acadie, où il est dit que Jeanne Girouard est fille d'Alexandre Girouard et de Marie Le Borgne. La filiation de l'épouse est confirmée par l'acte de baptême de Jeanne Girouard, née et baptisée le 26 juillet 1709 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Port-Royal, Acadie.

#### 14.2.4 PREUVE DU LIEN DE FILIATION DE LA GÉNÉRATION IV À LA GÉNÉRATION V

En raison de la disparition de presque tous les registres paroissiaux et minutiers de notaires acadiens du XVII<sup>e</sup> siècle, on ne trouve *ni l'acte ni le contrat de mariage* d'Alexandre Girouard et de Marie Le Borgne, l'un et l'autre document étant susceptible de révéler la filiation des époux. Le mariage a vraisemblablement eu lieu *vers ou avant 1691*, soit vingt ans avant le mariage de leur premier enfant marié, Marie Girouard, mariée à Jean Mouton, par acte du 7 janvier 1711 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Port-Royal, Acadie, à *Port-Royal*, où résident alors le couple et la famille de l'épouse.

La preuve du lien de filiation de la quatrième à la cinquième génération repose sur le fait qu'il n'existe *à l'époque en Acadie* qu'*une seule famille* Le Borgne, celle d'Alexandre Le Borgne, sieur de Belleisle, seigneur de Port-Royal, dont le ménage est ainsi décrit au recensement de Port-Royal de 1686:

Alexandre Le Borgne, seigneur de Port-Royal, 43 ans  
 Marie de Saint-Étienne, 32 ans  
 Emmanuel Le Borgne, 11 ans  
 Marie Le Borgne, 9 ans  
 Alexandre Le Borgne, 7 ans  
 Jeanne Le Borgne, 5 ans

et où figure parmi les enfants une Marie Le Borgne dont l'âge concorde avec celui de la probante.

Alexandre Le Borgne est décédé entre le 3 juillet 1687, date d'une concession à Louis Allain, et le 2 mai 1693, date d'une concession à Denis Petitot de « Marie de Saint-Étienne, veuve d'Alexandre Le Borgne, propriétaire de Port-Royal et de partie de l'Acadie » [extrait tiré des *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 5, no. 1, janvier 1952, p. 39]. Quant à Marie de Saint-Étienne de La Tour, sa veuve, elle est recensée en 1693 à Port-Royal à l'âge de 38 ans, ainsi, entre autres, que sa fille *Marie* Le Borgne,

âgée de 15 ans, et elle est décédée sans s'être remariée le 28 et a été inhumée le 30 mai 1739 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Port-Royal, Acadie, à l'âge de 87 ans. Dans ce contexte, Marie Le Borgne, née vers 1677, devenue orpheline entre 1687 et 1693, a pu se marier à Alexandre Girouard en ou peu après 1693.

Cette déduction est confirmée par le fait qu'au baptême de Marguerite Girouard, fille d'Alexandre Girouard et de Marie Le Borgne, le 14 février 1712 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Port-Royal, Acadie, la mère de la baptisée est nommée par inadvertance Marie de Saint-Étienne de La Tour, nom de son *aïeule maternelle présumée*.

### **14.3 PREUVE DE LA LIGNE ASCENDANTE DES ENFANTS DE CHARLES DE SAINT-ÉTIENNE DE LA TOUR ET DE SON ÉPOUSE JEANNE MOTTIN À MARIE, BÂTARDE DE LA TRÉMOÏLLE**

Les faits à prouver sont les *liens de filiation, paternels ou maternels* selon le cas, reliant les enfants de Charles de Saint-Étienne de La Tour et de son épouse Jeanne Mottin à Marie, bâtarde de La Trémoille (tableau 3.4, générations V à XI, et figure 14.2). Chaque lien est prouvé par *des documents authentiques et précis*, soit acadiens, soit français. La preuve repose en pratique sur des citations intégrales, des extraits ou des résumés tirés d'*imprimés jugés crédibles*.

On prouve successivement le mariage et les enfants de Charles de Saint-Étienne de La Tour et de Jeanne Mottin, l'identité du père de Charles de Saint-Étienne de La Tour, l'identité de la mère de Charles de Saint-Étienne de La Tour et la ligne ascendante de Marie de Salazar à Marie, bâtarde de La Trémoille.

#### **14.3.1 PREUVE DU MARIAGE ET DES ENFANTS DE CHARLES DE SAINT-ÉTIENNE DE LA TOUR ET DE JEANNE MOTTIN**

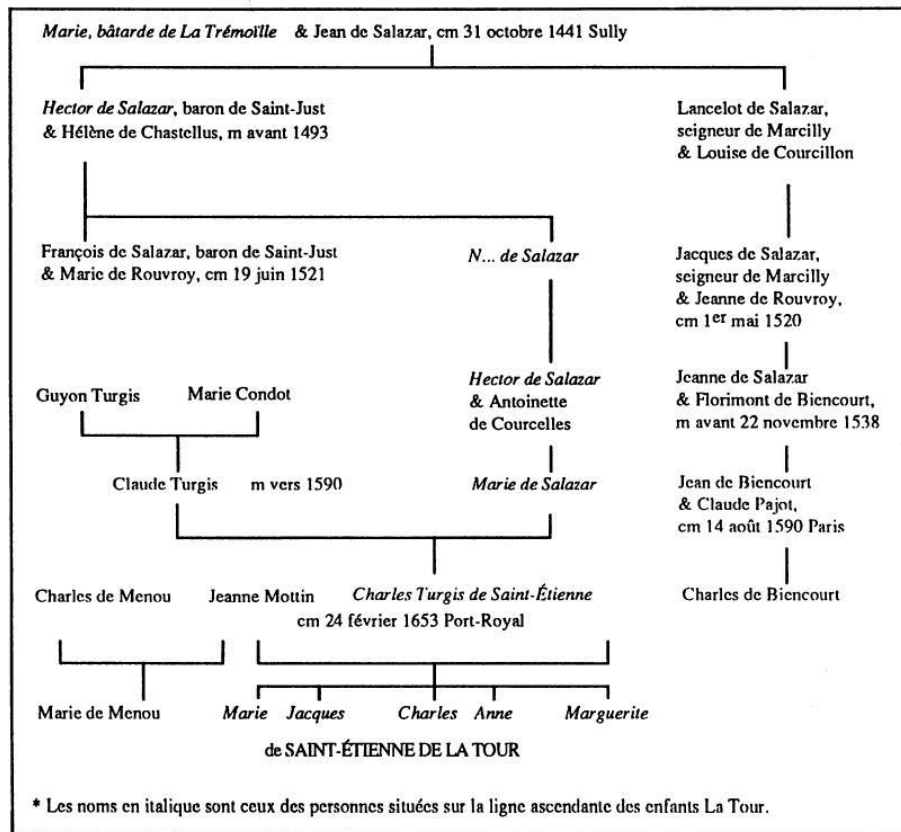
##### **14.3.1.1 PREUVE DU MARIAGE DE CHARLES DE SAINT-ÉTIENNE DE LA TOUR ET DE JEANNE MOTTIN**

Le *mariage* de Charles de Saint-Étienne de La Tour et de Jeanne Mottin est prouvé *directement*,

— en premier lieu, par leur *contrat de mariage*, rédigé sous seing privé à Port-Royal le 24 février 1653 par le missionnaire capucin Léonard de Chartres, et où les futurs époux sont identifiés ainsi [citation intégrale dans *Couillard 1930*, p. 408-412]:

Articles de Mariage accordés Entre Messire Charles de St-Étienne, Seigneur de La Tour, Chevalier des ordres du Roy, et son Lieutenant général dans l'Acadie, Pais de la Nouvelle France, d'une part; Et Dame Jeanne Mottin, veuve de feu Messire Charles de Menou, Chevalier, seigneur d'Aulnay, en son vivant aussy Lieutenant général dans tout le dit Pais d'Acadye

**Figure 14.2**  
**Partie de l'ascendance et de la parenté des enfants de**  
**Charles de Saint-Étienne de La Tour**



— et en deuxième lieu, par les multiples *mentions ultérieures* où Jeanne Mottin est présentée comme l'épouse de Charles de Saint-Étienne de La Tour [*Couillard 1930*, passim].

#### 14.3.1.2 PREUVE DES ENFANTS DE CHARLES DE SAINT-ÉTIENNE DE LA TOUR ET DE JEANNE MOTTIN

En raison de la disparition des registres paroissiaux acadiens du xvii<sup>e</sup> siècle, la preuve des enfants de Charles de Saint-Étienne de La Tour et de Jeanne Mottin est une preuve *indirecte*.

Cinq personnes du nom de Saint-Étienne ou du nom de La Tour ont été *recensées en Acadie en 1686* [*Sulte 1882*, volume 6, p. 6 et 8]:

- *Marie* de Saint-Étienne, âgée de 32 ans et, par conséquent, née vers 1654, épouse d'Alexandre Le Borgne, seigneur de Port-Royal; recensés à Port-Royal, ils ont quatre enfants;
- *Jacques* de la Tour, âgé de 25 ans et, par conséquent, né vers 1661, époux de Marie Melançon; recensés au Cap de Sable, ils n'ont pas d'enfant;
- *Charles* de la Tour, âgé de 22 ans et, par conséquent, né vers 1664, célibataire; recensé au Cap de Sable;
- *Anne* Saint-Étienne, âgée de 22 ans et, par conséquent, née vers 1664, épouse de Jacques Mius, sieur de Pobomcouc; recensés au Cap de Sable, ils ont 3 enfants;
- et *Marguerite* Saint-Étienne, âgée de 21 ans et, par conséquent, née vers 1665, épouse d'Abraham Mius dit Plemarch; recensés au Cap de Sable, ils ont 2 enfants.

Or, comme le prouvent les faits suivants, ces cinq personnes sont les cinq enfants connus de Charles de Saint-Étienne de La Tour et de Jeanne Mottin.

D'un côté, trois faits observés dans l'énumération précédente fournissent des arguments *circonstanciels* à cette filiation:

- ils portent les *patronymes* de Saint-Étienne ou de La Tour; or, le seul homme ayant porté ces deux noms en Acadie à l'époque de leur naissance est Charles de Saint-Étienne de La Tour;
- ils sont tous *nés peu après la date de mariage* de Charles de Saint-Étienne de La Tour et de Jeanne Mottin;
- et hormis l'épouse du seigneur de Port-Royal, ils *habitent tous le Cap de Sable*, lieu de résidence de Charles de Saint-Étienne de La Tour et de Jeanne Mottin jusqu'à la fin de leur vie [*Couillard 1930*, p. 451].

D'un autre côté, la combinaison des trois extraits suivants prouve *indirectement* qu'il s'agit de frères et de sœurs germains, enfants de Charles de Saint-Étienne de La Tour et de Jeanne Mottin.

- En premier lieu, le « certificat produit avec les quartiers de noblesse de Marie de Menou pour son admission au Chapitre de Poussay » [citation intégrale dans *Couillard 1930*, p. 260-261] prouve, d'une part, que Jeanne Mottin a eu au moins une fille nommée

Marie de son précédent mariage à Charles d'Aulnay, et, d'autre part, que cette Marie de Menou est devenue chanoinesse à Poussay:

Nous, Henri de Senneterre, Duc de la Ferté-Senneterre, pair et Maréchal de France, gouverneur des ville, citadelle et évesché de Metz... sçavoir faisons, certifions, affirmons, par notre serment, à très honorée Madame de Poussé, en Lorraine, aux Dames chanoinesses dudit lieu et à tous autres qu'il appartiendra que Dlle Marie de Menou de Charnizay est fille de Messire Charles de Menou, Chevalier, seigneur d'Aulnay Charnizay, gouverneur et Lieutenant Général en la Nouvelle-France et de Dame Jeanne Motin, sa femme, nos prochains consanguins, cousin et cousine, née desdits Sieur et Dame en loyal mariage, Damoiselle de tous costez, à sçavoir: du costé du Sr D'Aulnay Charnizay par son père elle est de Menou et du Raynier, et par Madame la mère dudit Seigneur de Charnizay de Jousserand et de Robin la Tremblaye et Mondon, et par la dite Dame Jeanne Motin, mère de ladicte Damoiselle Marie de Menou, de par son père Louis Motin, écuyer, seigneur de Corcelles, et de par sa mère de Salins, de Chantepinot, toutes lignées sorties d'autres grandes et illustres Maisons...

- En deuxième lieu, l'acte d'inventaire après décès de la chanoinesse Marie de Menou d'Aulnay, du 10 mars 1693 [résumé dans *Couillard 1930*, p. 452-453], prouve la mère des cinq personnes recensées en 1686, puisqu'il s'agit des frères et des sœurs utérins de Marie de Menou.

En effet, on y trouve, d'une part, le testament de Marie de Menou où elle « donne à mes frères et sœurs, nommés La Tour, ... tout généralement ce qui me restera, ... estant pauvres », et, d'autre part, une procuration des héritiers acadiens de celle-ci, qui délèguent Charles de Saint-Étienne de La Tour pour les représenter à Paris, et qui est signée d'Anne Melançon, veuve de Jacques de Saint-Étienne de La Tour, de Marie de Saint-Étienne de La Tour, veuve d'Alexandre Le Borgne de Bellisle, de Jacques de Mius d'Entremont, époux d'Anne de Saint-Étienne de La Tour, et d'Abraham de Mius d'Entremont, sieur de Plainmarais, au nom de Marguerite de Saint-Étienne de La Tour.

- Et en troisième lieu, un *Mémoire pour M<sup>re</sup> Charles de Saint-Estienne, chevalier, seigneur de la Tour contre Monsieur le duc de Vendosme, André Le Borgne, sieur du Coudray, et le marquis de Chevry*, datant de 1700, prouve, d'une part, qu'au moins quatre de ces cinq personnes sont frères et sœurs germains comme enfants de Charles de Saint-Étienne de La Tour et de son épouse Jeanne Mottin, et, d'autre part, que leur aïeul paternel s'appelait Claude [Paris, Archives des Colonies, C11, D1; citation intégrale dans *Couillard 1930*, p. 454-456; date d'après *D'Entremont 1981*, vol. 2, p. 275]:

les enfants du feu Sieur Charles de St-Étienne, Esquyer, S<sup>r</sup> de La Tour, demandent [en premier lieu] d'entrer en possession [des terres] ... appartenant à feu monsieur d'Aulnay de Charnizay, comme héritiers de feu madame d'Aulnay de Charnizay [la chanoinesse Marie de Menou], fille et héritière du dit feu sieur d'Aulnay son père, ses frères et sœurs utérins dont la dite Dame d'Aulnay de Charnizay leur a fait donation de son vivant par acte... du 30 avril 1688,



... demandent [en deuxième lieu] ... d'estre continuez et maintenus... dans la possession des terres concédez à feu Charles de St-Étienne de la Tour, leur père, ... et aussi dans l'estendue de celles concédez à feu Claude de St-Étienne, leur grand père... [en date du] 15 janvier 1635...

Les enfants de feu Charles de St-Étienne, l'ainé desdits enfants, décédé, c'est Jacques de St-Étienne, qui a laissé sa veuve avec quatre enfants; puis Marie de St-Étienne, veuve avec sept enfans...; Anne de St-Étienne, mariée, avec neuf enfans, ... Marguerite de St-Étienne, mariée, avec sept enfans...

[la veuve d'Aulnay] laissa plusieurs enfans du premier lit, lesquels estant tous décédez ont fait leurs héritiers les Sieurs de la Tour, enfans du second lit, comme frères et sœurs utérins...

#### 14.3.2 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE DE CHARLES DE SAINT-ÉTIENNE DE LA TOUR

La preuve de l'identité du père de Charles de Saint-Étienne de La Tour s'effectue en deux étapes: la preuve du prénom du père de Charles de Saint-Étienne de La Tour et la preuve de son identité.

##### 14.3.2.1 LE PRÉNOM DU PÈRE DE CHARLES DE SAINT-ÉTIENNE DE LA TOUR

Le père de Charles de Saint-Étienne de La Tour est *Claude* de Saint-Étienne de La Tour.

Des multiples documents authentiques où se trouve la preuve *directe* du père de Charles de Saint-Étienne de La Tour, tel le mémoire précité (section 14.3.1.2, paragraphe 2, ii), le plus utile pour la suite de la preuve est un extrait des lettres patentes accordées au père et au fils le 30 avril 1630 par William Alexander, gouverneur et propriétaire de la Nouvelle-Écosse, pour les mettre en possession de leurs baronnies respectives de Saint-Étienne et de La Tour en Nouvelle-Écosse [citation intégrale du texte original, écrit en français, dans *Couillard 1930*, p. 166-168]:

... Messire Guillaume Alexandre, Chevalier, seigneur de Menstri, ... pour le respect et amitié qu'il porte à Messire Claude de Saint-Étienne, chevalier, seigneur de La Tour et de Vuarse, et à Charles de Saint-Étienne, escuier, seigneur de Saint-Deniscourt, son fils d'autre part, le dit Sir Claude de Saint-Étienne estant présent acceptant et stipulant par ces présentes pour son fils Charles estant absent et leurs hoirs...

##### 14.3.2.2 L'IDENTITÉ DU PÈRE DE CHARLES DE SAINT-ÉTIENNE DE LA TOUR

Claude de Saint-Étienne de La Tour, mentionné dans les sources acadiennes comme père de Charles de Saint-Étienne de La Tour, est la *même personne* que Claude Turgis, mentionné dans les documents parisiens comme fils de Guyon Turgis et de Marie Condot, époux de Marie de Salazar, puis époux de Marie Guesdon.

Son *identité* a longtemps fait problème [Couillard 1930; Huguet 1932, p. 482-483; LeBlant 1960; Turquois 1987]. Sa preuve s'effectue en deux temps. On démontre successivement, que Claude de Saint-Étienne de La Tour est l'époux de Marie Guesdon, et qu'il est également l'époux de Marie de Salazar et, par conséquent, fils de Guyon Turgis et de Marie Condot.

### 1. *Claude de Saint-Étienne de La Tour est l'époux de Marie Guesdon*

Claude de Saint-Étienne de La Tour, mentionné dans les documents acadiens comme père de Charles de Saint-Étienne de La Tour, est la *même personne* que Claude Turgis, mentionné dans les documents parisiens comme l'*époux de Marie Guesdon*. Cette identification repose sur une preuve *par présomption*, la *coïncidence entre les cinq renseignements nominatifs* mentionnés, d'une part, dans le contrat de mariage de Claude Turgis et de Marie Guesdon, et, d'autre part, dans les documents acadiens.

Le 2 septembre 1615 à Paris, « Claude de Turgis, dict de Saint Estienne, ecuyer, sieur de la Tour et Vuarce en partie, l'un des cens gentilhommes de la maison du roi » passe un contrat de mariage avec Marie Guesdon, veuve de François Godard, procureur au Châtelet de Paris [extrait cité dans *Turquois 1987*, p. 281-282; renvoi omis]. Or, on sait par les documents acadiens

- que le père de Charles de Saint-Étienne de La Tour s'appelle *Claude*,
- que non seulement Claude porte régulièrement les noms de *Saint-Étienne* et de *La Tour*, mais aussi, à l'occasion, celui de *Vuarce* (comme dans les lettres patentes de 1630 citées plus haut et dans le contrat de mariage de 1639 cité plus bas),
- et qu'au moins deux documents relatifs à la carrière *acadienne* du père et du fils leur donnent également le patronyme de *Turgis*, de même que, dans le premier cas, une origine parisienne:
  - un *Mémoire instructif* rédigé par Charles de Menou d'Aulnay et qui avance que [Paris, Bibliothèque nationale, Ancien fonds français, manuscrit 18593, folio 373; extrait dans *Lauvrière 1924*, vol.1, p. 41 et dans *Huguet 1932*, p. 482, note 1]

Le sieur de Poutrincourt mena avec lui le sieur Claude Turgis, natif du faubourg Saint-Germain, maçon de son métier, qu'il fit soldat de sa compagnie, lequel avait un fils nommé Charles Turgis qu'il donna à son fils le sieur de Biencourt pour lui servir de valet de chambre, lequel Turgis se fit nommer Saint-Étienne et à présent La Tour.

- et un arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIV, du 9 décembre 1652, qui le désigne comme « Charles de Turgis de Saint-Étienne de La Tour » [Paris, Affaires étrangères, Amérique, Mémoires et documents, vol. IV, folio 429; extrait dans *Lauvrière 1924*, vol. 1, p. 86-87].

Certes, l'historien Huguet, en accord avec Lauvrière, considère, en parlant du Mémoire de d'Aulnay, « qu'il y a peut-être quelque exagération dans ce réquisitoire dressé par un ennemi de La Tour », et il est porté à croire que les compagnons de Poutrincourt seraient,

non pas des maçons, mais plutôt, soit des Saint-Étienne de Turgis, famille noble champenoise, soit des Turgis nobles, comme il en existait à l'époque en Beauvaisis [Huguet 1932, p. 482-3, note 1]. L'historien Couillard, quant à lui, est convaincu de la fausseté des déclarations de Charles de Menou d'Aulnay. Confondant identité de patronyme et communauté de souche et s'appuyant sur la similitude des armoiries (mais non l'identité, comme l'a fait remarquer par ailleurs Cathelineau 1931), il rattache sans preuve Claude et Charles de Saint-Étienne de La Tour à la famille champenoise des Saint-Étienne de Turgy [Couillard 1930, p. 42-87]. Le contrat de mariage de 1615 (cité plus haut) et l'inventaire après décès de 1609 (cité plus bas) démontrent l'erreur de l'un et de l'autre.

Cette identification est d'ailleurs *confirmée* par la **relation de parenté** suivante; en effet, au contrat de mariage de « Charles de Saint-Etienne, seigneur de La Tour et Vuarce » et de Françoise-Marie Jacquelin, le 31 décembre 1639 à Paris, figure parmi les témoins du futur époux « François Godard, sieur de Rainville, enseigne d'une compagnie dans l'un des forts dudit sieur de la Tour, *son allié* » [Paris, Archives nationales, Minutier central, Étude CXIII, no. 8; citation intégrale dans *D'Entremont 1981*, vol. 2, p. 542-548, et extrait cité dans *Turquois 1987*, p. 282-3].

Or, on sait qu'un François Godard et Marie Guesdon, laquelle épousa Claude Turgis en 1615, s'étaient mariés par contrat à Paris le 31 mai 1605. L'époux est décédé avant le 4 avril 1613, date de l'acte d'inventaire après décès de ses biens, et il laissait des enfants mineurs [Turquois 1987, pp 282-283; renvoi omis]. De plus, le 22 août 1620 à Paris, « Claude Turgis, dit Saint-Étienne et de La Tour, un des cent gentilhommes de la maison du roi, demeurant à Saint-Just, en Champagne et logé rue Montmartre, paroisse Saint-Eustache » agit, à titre d'époux de Marie Guesdon, veuve de François Godart, comme tuteur de Jacques et de François Godart, héritiers par leur père d'Élisabeth Regnard, veuve de Charles Godart, leur aïeule paternelle [Paris, Archives nationales, Minutier central, Étude XV, no. 31, folio 782; extrait cité par LeBlant 1960, p. 22; Turquois 1987, p. 283]. Enfin, les historiens s'accordent pour affirmer que le père et le fils Saint-Étienne de La Tour sont venus ensemble en Acadie en 1610, dans une expédition placée sous le commandement de Jean de Biencourt de Poutrincourt, assisté de son fils Charles [D. B. C. 1966, vol. I, p. 99, 102, 606 et 610]. Charles est donc nécessairement né d'un mariage précédent de Claude.

Par conséquent, si Charles de Saint-Étienne de La Tour et François de Gaudart étaient alliés en 1639, c'est vraisemblablement parce qu'ils étaient *frères par alliance* (*step-brothers*), le père du premier ayant épousé la mère du second.

## **2. Claude de Saint-Étienne de La Tour est l'époux de Marie de Salazar**

Claude de Saint-Étienne de La Tour, mentionné dans les documents acadiens comme père de Charles de Saint-Étienne de La Tour, est la *même personne* que Claude Turgis, mentionné dans les documents parisiens comme *l'époux de Marie de Salazar et, par conséquent, fils de Guyon Turgis et de Marie Condot*.

Cette identification repose sur une preuve par présomption fondée sur *divers faits reliés* aux affirmations du document suivant: en effet, l'acte d'inventaire après décès de Guyon Turgis, du 22 avril 1609 [Paris, Archives nationales, Minutier central, Étude XXXV, no. 231; extraits et résumés dans *Turquois 1987*, p. 271-274, 287], révèle entre autres

- que le défunt, Guyon Turgis, était maître maçon et qu'il demeurait dans la paroisse de Saint-Eustache de Paris,
- qu'il laisse une veuve, Marie Condot, et au moins sept enfants, trois fils et quatre filles,
- que l'inventaire a été fait « en la présence » d'un de ses enfants, « Nicolas Turgis, sieur de la Tour, demeurant à Baigneux près de Saint-Just en Champagne, estant de presant en ceste ville de Paris »,
- que l'enfant désigné sous le nom de Nicolas Turgis, sieur de la Tour, signe « La Tour » et qu'il est le seul membre de la famille à prendre ce nom,
- qu'en août 1601, ce Nicolas Turgis, sieur de la Tour, était marié à Marie de Salazar,
- et qu'il est allé au Canada entre août 1601 et avril 1609, comme en fait foi cet extrait:

[il était dû à la communauté de Guyon Turgis et de Marie Condot] par une cedulle signée Marye de Salazar, du onziesme daoust 1601, par laquelle Marye de Salazar qui estoit femme dudict sieur de la Tour, devoit audict deffunct la somme de 76 livres tourmois. Au dos de laquelle [cédulle] est escript ces motz: p[ou]r av[oi]r baillé douze escus a son mary devant qu'il partit pour aller en Canadas

Or, on sait

- que le *Mémoire instructif* de Charles de Menou (cité ci-haut) appelle Claude de Saint-Étienne Claude Turgis et qu'il le présente comme un maçon du faubourg Saint-Germain de Paris, où se trouve la paroisse de Saint-Eustache (incidemment, ce document montre qu'en révélant l'origine roturière des Saint-Étienne de La Tour, d'Aulnay faisait de la médisance, non de la calomnie; car comment aurait-il pu inventer les trois faits confirmés par ce document indépendant: le patronyme de Turgis, la profession de maçon et l'origine du faubourg Saint-Germain de Paris?);
- que dans l'acte du 22 août 1620 (cité ci-haut), Claude Turgis déclare résider à Saint-Just en Champagne (Saint-Just, de même que Baigneux et Vouarces, mentionnées plus loin, sont trois communes voisines et situées dans le canton d'Anglure, arrondissement d'Épernay, département de la Marne) et loger dans la paroisse de Saint-Eustache de Paris;
- que Marie Guesdon, épouse de Claude Turgis, est marraine à Saint-Just le 29 août 1621 [*Turquois 1987*, p. 276];
- et, *surtout*, qu'un Claude Turgis, vraisemblablement du même âge que l'époux de Marie de Salazar et que le fils de Guyon Turgis, est venu *au Canada* en 1610, et que rien n'empêche qu'il y soit venu auparavant (dans sa lettre de 1627, citée plus bas, Charles de Saint-Étienne de La Tour laisse d'ailleurs entendre qu'il est venu en Nouvelle-France dès 1607).

Par ailleurs, le fait que *Claude et Nicolas Turgis* soient la *même personne* est prouvé par un acte du 15 avril 1626 [Paris, Archives nationales, Minutier central, Étude XXXV,

no. 203, folio 295; d'après *Turquois 1987*, p. 274 et 287], où son gendre Charles Simony lui réclame de l'argent au nom de son épouse Louise Turgis

héritière de effunctes demoiselles Marye de Salazart et Anthoynette de Courcelles, ses mère et ayeulle maternelle.

L'acte précise en outre qu'il est fils de Guyon Turgis, décédé à cette date, et de Marie Condot, encore vivante. Or, cette fois, il est appelé « Claude Turgis dict De Saint Estienne, écuyer, sieur de la Tour », mais le rédacteur avait d'abord commencé à écrire « Nicolas » (les trois premières lettres du prénom avaient été écrites, puis elles ont été biffées, et elles sont suivies du prénom de Claude). Bien qu'inexpliquée, la substitution de prénoms est donc néanmoins attestée.

Mais il y a plus. Claude Turgis se dit, à au moins deux reprises, tant en France (en 1615 — voir ci-haut) qu'en Acadie (en 1630 et en 1639 — voir ci-haut), seigneur de *Vuarce*. Or, Marie de Salazar, l'épouse de Claude Turgis, avait d'abord épousé Paul de Verrines, seigneur de Vouarces, d'une famille habitant la région de Saint-Just en Champagne et que l'auteur de la recherche de noblesse de Champagne de 1668-1670 avait estimé « très pauvre ». Paul de Verrines est mort prématurément, en laissant au moins deux filles, et « plusieurs transactions eurent lieu vers 1626 et 1627, entre les Verrines et les Turgis, à propos de biens provenant de Marie de Salazar » [*Turquois 1987*, p. 276-277]. Claude Turgis aurait donc pris, à l'occasion, le nom d'une terre ayant appartenu au premier mari de son épouse et dont, de ce chef semble-t-il, il aurait été en partie propriétaire en 1615.

Le Nicolas Turgis de l'acte de 1609 et le Claude de Saint-Étienne de La Tour, père de Charles, sont donc la *même personne*.

### 14.3.3 PREUVE DE L'IDENTITÉ DE LA MÈRE DE CHARLES DE SAINT-ÉTIENNE DE LA TOUR

La mère de Charles de Saint-Étienne de La Tour est *Marie de Salazar*. La preuve de l'identité de la mère de Charles de Saint-Étienne de La Tour, *capitale* pour démontrer que ses enfants descendent de Marie, bâtarde de La Trémoille, repose sur une preuve par présomption.

Aucun document ne nomme expressément la mère de Charles de Saint-Étienne de La Tour. Mais une *convergence d'indices* conduit à faire de Marie de Salazar, un temps épouse de Claude Turgis, la mère de son fils Charles: la date approximative de la naissance de Charles de Saint-Étienne de La Tour, la date approximative du mariage de Claude Turgis et de Marie de Salazar, la parenté entre Marie de Salazar et les de Biencourt, et la possession de la seigneurie de Saint-Deniscourt.

#### 14.3.3.1 LA DATE APPROXIMATIVE DE LA NAISSANCE DE CHARLES DE SAINT-ÉTIENNE DE LA TOUR

La date approximative de la naissance de Charles de Saint-Étienne de La Tour le fait naître avant 1601, époque où Marie de Salazar se présente comme l'épouse de son père.

- En premier lieu, les historiens s'accordent pour affirmer que Charles de Saint-Étienne de La Tour a accompagné son père en Acadie en 1610, dans une expédition placée sous le commandement de Jean de Biencourt de Poutrincourt, assisté de son fils Charles [D. B. C. 1966, vol. I, p. 99, 102, 606 et 610]. Par conséquent, il est vraisemblablement né avant 1601.
- En deuxième lieu, dans une lettre adressée au roi Louis XIII par Charles de Saint-Étienne de La Tour, du 27 juillet 1627 [Paris, Bibliothèque nationale, Nouvelles acquisitions françaises, manuscrit 5.131, folio 102; extrait dans *Lauvrière 1924*, vol. 1, p. 42-43], celui-ci affirme que

depuis l'âge de 14 ans que le sieur de La Tour mon père me mena en ce pays de Vostre Nouvelle France où j'ai séjourné jusqu'à présent, que j'ai atteint l'âge de 34 ans..

Si Charles de Saint-Étienne de La Tour avait 34 ans en juillet 1627, il est donc né en 1592 ou en 1593.

- Et en troisième lieu, le *Mémoire instructif* rédigé par Charles de Menou d'Aulnay avance que Charles de Saint-Étienne de La Tour servit de valet de chambre au jeune Charles de Biencourt de Poutrincourt [extrait rapporté par *Huguet 1932*, p. 482, note 1, d'après l'historien Lauvrière, tome 1, p. 41]. De plus, les historiens considèrent les deux Charles comme des amis.

Par conséquent, il est probable qu'ils étaient à peu près du même âge. Comme Charles de Biencourt est l'aîné de Jean de Biencourt et de Claude Pajot, mariés à Paris par contrat du 14 août 1590, Charles de Biencourt et son valet de chambre et ami Charles de Saint-Étienne sont donc nés dans les premières années de la dernière décennie du XVI<sup>e</sup> siècle, vraisemblablement entre 1590 et 1595 [D. B. C. 1966, *loc. cit.*].

#### 14.3.3.2 LA DATE APPROXIMATIVE DU MARIAGE DE CLAUDE TURGIS ET DE MARIE DE SALAZAR

Marie de Salazar, d'abord épouse de Paul de Verrines, semble devenue veuve aux alentours de 1590 et s'être remariée peu de temps après à Claude Turgis. Charles de Saint-Étienne de La Tour pourrait bien être leur fils.

Marie de Salazar a eu au moins quatre enfants de ses deux mariages: Marie et Louise de Verrines, et Louise et Angélique Turgis [*Turquois 1987*, p. 274-277]. L'époque approximative de leur naissance peut être inférée des faits suivants:

- en 1626, Marie de Verrines était veuve et sans enfant,
- en 1626, Louise de Verrines était veuve avec trois enfants,
- en 1624, Claude Turgis rendit un compte de tutelle pour Louise Turgis, qui était mariée en 1626,
- et en 1627, Angélique Turgis est célibataire et majeure.

Les sœurs Verrines paraissent donc âgées de trente-cinq à quarante ans et les sœurs Turgis de vingt-cinq à trente ans. Les premières seraient alors nées avant 1590 et les secondes après cette date. Par ailleurs, on ne connaît aucun autre mariage à Claude Turgis. De plus, il est vraisemblable qu'une veuve encore jeune, pauvre et chargée d'enfants, n'ait pas hésité à se remarier relativement rapidement, même avec le fils d'un maître maçon parisien, peut-être prospère, et qui se donnait des airs de seigneur...

#### 14.3.3.3 LA PARENTÉ ENTRE MARIE DE SALAZAR ET LES DE BIENCOURT

Marie de Salazar, épouse de Claude Turgis, est apparentée à Jeanne de Salazar, mère de Jean de Biencourt.

##### 1. *La filiation de Jeanne de Salazar*

Une convergence d'indices conduit à faire de Jeanne de Salazar l'*arrière-petite-fille* de Jean de Salazar et de Marie de La Trémoille.

Jeanne de Salazar a épousé Florimont de Biencourt, sieur de Poutrincourt, avant le 22 novembre 1538, date du partage de la succession de Claude de Salazar [*LaChenaye-Desbois 1863*, vol. 3, p. 194]. Le mariage a sans doute eu lieu bien peu de temps auparavant (vraisemblablement vers 1535), avant même qu'elle n'atteigne la vingtaine (elle serait donc née vers 1520). En effet, elle eut au moins neuf enfants de son mariage (vraisemblablement nés entre 1535-1540 et 1555-1560), son fils aîné Louis a été page du roi Henri II, décédé en 1559, et est mort au combat en 1562 sans s'être marié, son fils puîné Jacques était encore mineur en 1567, et elle a survécu au moins jusqu'au 9 septembre 1584, date de la rédaction d'un codicille à son testament [*LaChenaye-Desbois 1863*, vol. 3, p. 194-195].

Par ailleurs, Jeanne de Salazar avait hérité de la seigneurie de *Marcilly* (Marcilly-sur-Seine, près de Saint-Just, département de la Marne), qu'elle laissa à son fils cadet Jean de Biencourt par ses testaments des 17 janvier 1565 et 14 mars 1577; elle semble également avoir eu des droits sur la baronnie de Saint-Just, puisque ce dernier prenait les qualités de seigneur de Marcilly et de baron de Saint-Just [*LaChenaye-Desbois 1863*, vol. 3, p. 195 et 203; *Huguet 1932*, p. 15-18]. Jeanne de Salazar descendait donc nécessairement de *Jean de Salazar*, homme de guerre venu d'Espagne, seigneur de Saint-Just, de Marcilly et autres lieux, marié par contrat du 31 octobre 1441 au château de Sully, à Marie, bâtarde de Georges de La Trémoille, grand chambellan de France [*Anselme 1726*, tome IV, p. 166; *Moréri 1759*, tome IX, p. 218-219; *Chartraire 1921*, p. 250-253, cite des extraits de son contrat de mariage].

Jean de Salazar est décédé le 12 novembre 1479 et Marie de La Trémoille le dimanche précédant le 25 décembre 1457; ils ont été inhumés au prieuré de Macheret, situé près de Bagneux, dépendant de la seigneurie de Saint-Just [*Chartraire 1921*, p. 281; leurs inscriptions funéraires sont citées intégralement dans *Defer 1891*, p. 142]. Ils eurent, entre autres, Hector de Salazar et Lancelot de Salazar.



- *Hector* de Salazar, seigneur et baron de *Saint-Just*, marié à *Hélène* de Chastelus avant 1493 (date d'une transaction de celle-ci avec son frère *Philippe* de Chastelus) [*Chartraire 1921*, p. 286; *Anselme 1726*, tome VII, p.5], décédé le 30 avril 1502 et inhumé à *Saint-Just* [son inscription funéraire est citée intégralement dans *Defer 1891*, p. 143]. Ils eurent au moins *François* de Salazar, seigneur et baron de *Saint-Just*, marié à *Marie* de Rouvroy de *Saint-Simon* par contrat du 19 juin 1521 [*Chartraire 1921*, p. 286; *Anselme 1726*, tome IV, p.608], décédé le 9 avril 1548 et inhumé à *Saint-Just* [son inscription funéraire est citée intégralement dans *Defer 1891*, p. 143]. Ces derniers eurent au moins *François* de Salazar, baron de *Saint-Just*, mentionné en 1551 et en 1563 [*Defer 1891*, p. 143].
- Et *Lancelot* de Salazar, seigneur de *Marcilly*, marié à *Louise* de Courcillon [*Chartraire 1921*, p. 289; *Anselme 1726*, tome VIII, p. 870; *Moréri 1759*, tome IX, p. 219]. Ils eurent, entre autres, *Jacques* de Salazar, seigneur de *Marcilly*, *Beton* et *Potangis*, marié à *Jeanne* de Rouvroy de *Saint-Simon* par contrat du 1<sup>er</sup> mai 1520, et décédé en 1524 ou 1525 à la bataille de Pavie [*Chartraire 1921*, p. 289; *Anselme 1726*, tome IV, p. 608]. Ces derniers eurent au moins *Claude* de Salazar, dame de *Marcilly*, mariée le 22 février 1535 à *Jacques* Deschamps, seigneur de *Vaux*, capitaine de *Reims* et bailli de *Rethelois* [*Chartraire 1921*, p. 289]; selon *Chartraire*, celle-ci en aurait eu 22 enfants, mais selon *LaChesnaye-Desbois*, le 22 novembre 1538, *Florimond* de *Biencourt* et sa femme *Jeanne* de Salazar « firent partage avec *Jean* Deschamps des biens de la succession de *Claude* de Salazar » [*LaChesnaye-Desbois 1863*, vol. 3, p. 194].

Les généalogistes, qui ne mentionnent d'ailleurs pas leurs preuves, se trompent toutefois sur l'identité des père et mère de *Jeanne* de Salazar [*LaChesnaye-Desbois 1863*, vol. 3, p. 194; *Chartraire 1921*, p. 287; *Huguet 1932*, p. 12, 15-18; *Couillard 1930*, p. 117-119]. *LaChesnaye-Desbois*, *Chartraire* et *Huguet* lui donnent pour père et mère *Hector* de Salazar, seigneur et baron de *Saint-Just*, et *Hélène* de Chastelus, tandis que *Couillard* lui donne d'abord pour père et mère *Jacques* de Salazar, seigneur de *Marcilly*, et *Jeanne* de *Saint-Simon* (p. 117), puis se ravise deux pages plus loin en considérant *Hector* de Salazar comme son père (p. 119, note 2).

Pourtant, les faits suivants obligent à faire de *Jeanne* de Salazar la fille de *Jacques* de Salazar, seigneur de *Marcilly*, et de *Jeanne* de *Saint-Simon*:

- pour avoir hérité de la seigneurie de *Marcilly*, elle doit plutôt être de la lignée de *Lancelot* que de celle d'*Hector*,
- pour participer au partage des biens de *Claude* de Salazar, elle est vraisemblablement fille de *Jacques*, fils de *Lancelot*,
- l'histoire de sa vie féconde la fait naître autour de 1520, de sorte qu'elle ne peut pas être fille d'*Hector*, puisque ce dernier est décédé en 1502,
- le mariage de *Jacques* de Salazar n'a pas duré plus de quatre ans, de sorte qu'il n'est pas impossible qu'il n'ait laissé qu'une fille à son décès,
- et il n'est pas inconcevable qu'une orpheline, héritière de son père par surcroît, se soit mariée au début de l'adolescence.



## 2. La filiation de Marie de Salazar

Une convergence d'indices conduit à faire de Marie de Salazar l'*arrière-arrière-petite-fille* de Jean de Salazar et de Marie de La Trémoille.

D'un côté, les faits suivants prouvent que Marie de Salazar appartient à la *même famille* que la mère de Jean de Biencourt:

- son patronyme, d'origine étrangère, et précédé de la particule « de », est rare en France à l'époque;
- son premier mari, Paul de Verrines, était seigneur de Vouarces, localité située près de Saint-Just;
- son deuxième mari, Claude Turgis, habite, soit Saint-Just, soit Bagneux, localité voisine;
- dans un baptême du 15 janvier 1581 à la paroisse de Bagneux, la marraine est nommée « Marye fille de Noble Seigneur Hector de Sallazar » [Archives départementales de la Marne, 2 E 34; extrait dans *Turquois 1987*, p. 279];
- et dans un baptême du 18 janvier 1585 à la paroisse de Saint-Just, la marraine est nommée « Demoiselle Anthoinette femme de honorable homme Hector de Salazar » [Archives départementales de la Marne, 2 E 582 1; extrait dans *Turquois 1987*, p. 279].

Or, on sait

- que la souche des Salazar champenois, Jean de Salazar, était seigneur de Saint-Just, commune autour de laquelle habitent toutes ces personnes,
- que Jean de Salazar eut, entre autres, un fils portant le prénom inhabituel d'Hector, héritier de la seigneurie de Saint-Just,
- et que la mère de Marie de Salazar s'appelle Antoinette de Courcelles (section 14.3.2.2, paragraphe 2, ii).

D'un autre côté, les faits suivants laissent croire que Marie de Salazar est l'*arrière-petite-fille* d'*Hector de Salazar*, seigneur et baron de Saint-Just, et de Hélène de Chastelus, plutôt que de Lancelot, l'aïeul de Jeanne:

- le père de Marie de Salazar s'appelle Hector de Salazar, prénom inhabituel qui, sans doute, lui vient de son ancêtre;
- Hector de Salazar et Antoinette de Courcelles, d'une part, Marie de Salazar et ses deux époux successifs, d'autre part, habitent dans le triangle Saint-Just-Bagneux-Vouarces, à l'est de Saint-Just, tandis que Marcilly, Beton et Potangis sont situées à l'ouest de Saint-Just;
- et, compte tenu, d'une part, de la date approximative des deux mariages de Marie de Salazar, le premier vers 1580-1585 et le second vers 1590, et, d'autre part, du fait qu'elle était encore célibataire en 1581 et que ses parents étaient encore vivants en 1585, Marie de Salazar a dû naître vers 1560, d'un mariage conclu aux alentours de 1550, ce qui fait de son père Hector de Salazar, soit un fils, soit un neveu de François de Salazar, baron de Saint-Just, marié en 1521 et décédé en 1548 (même section, 1<sup>er</sup> paragraphe, ii).

La parenté entre les Biencourt et les Turgis par les Salazar expliquerait alors le traitement de faveur accordé en Acadie par Jean et Charles de Biencourt à Claude et à Charles de Saint-Étienne [*D. B. C. 1966*, vol. I, p. 99, 102, 606 et 610], traitement reproché par Charles de Menou d'Aulnay et inexpliqué par les historiens, comme on l'a vu plus haut. C'est que Claude Turgis aurait été parent par alliance des Biencourt et son fils Charles aurait été leur parent par consanguinité.

#### 14.3.3.4 LA POSSESSION DE LA SEIGNEURIE DE SAINT-DENISCOURT

Dans les lettres patentes accordées à Claude et à Charles de Saint-Étienne de La Tour le 30 avril 1630 par William Alexander, gouverneur et propriétaire de la Nouvelle-Écosse, pour les mettre en possession de leurs baronnies respectives de Saint-Étienne et de La Tour en Nouvelle-Écosse, le fils est appelé « Charles de Saint-Étienne, *seigneur de Saint-Deniscourt* » [citation intégrale du texte original, écrit en français, dans *Couillard 1930*, p. 166]. De plus, l'historien Lauvrière rapporte que la liste des baronets de la Nouvelle-Écosse contient, outre le nom de « Sir Claude Saint-Étienne de la Tour », celui de « Sir Charles Saint-Étienne de *Saint-Denniscourt* et de *Bagneux* » [*Lauvrière 1924*, vol. 1, p. 45].

Par ailleurs, le 15 avril 1626, dans l'acte où le gendre de Claude Turgis, Charles Simony, réclame au nom de son épouse Louise Turgis sa part de la succession de sa mère Marie de Salazar, on lit que Louise Turgis est « héritière de effunctes demoiselles Marye de Salazart et *Anthoynette de Courcelles*, ses mère et *ayeulle maternelle* ». [Paris, Archives nationales, Minutier central, Étude XXXV, no. 203, folio 295; d'après *Turquois 1987*, p. 274 et 287].

Or,

— d'un côté, l'historien Defer rapporte que, d'après le procès-verbal d'intronisation du Jacques Raguier, évêque de Troyes, du 28 février 1483, [*Defer 1891*, p. 146]

le prélat fut porté... par noble homme Pierre de Courcelles, de Bagneux, suppléant par procureur Hector de Salazar, seigneur de Saint-Just, alors aux États de Tours, en qualité de député de la noblesse au bailliage de Sens

— et, d'un autre côté, l'historien Huguet avait noté, bien avant qu'on ne découvre l'acte précité, que [*Huguet 1932*, p. 483, note 1]

Charles prenait le titre de seigneur de Saint-Deniscourt. Il n'existe qu'une localité de ce nom, en France, et elle est en Beauvaisis, c'est un village assez voisin de Saint-Étienne sur le Grand-Thérain. Les recherches que nous avons faites pour retrouver les noms des seigneurs de Saint-Deniscourt au début du xvii<sup>e</sup> siècle ne nous ont pas donné de résultat précis. Toutefois, nous savons que François de Courcelles, écuyer, était seigneur de Saint-Deniscourt en partie. Cession de la tierce partie du fief noble de Taulpin à Pierre Martin, laboureur, du 27 novembre 1550. Autre acte du 4 mars 1556. Arch. dép. de la Somme, B 342. Déclarations et dénombrements.

Ainsi donc, un Pierre de Courcelles réside à Bagnoux à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et agit comme procureur du seigneur de Saint-Just Hector de Salazar, un François de Courcelles est seigneur de Saint-Deniscourt au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, une Antoinette de Courcelles est donnée pour mère de Marie de Salazar et belle-mère de Claude Turgis au début du xvi<sup>e</sup> siècle, et Claude Turgis, père de Charles de Saint-Étienne de La Tour, désigne son fils comme seigneur de Saint-Deniscourt. Il est donc vraisemblable que la seigneurie de Saint-Deniscourt ait été transmise à Charles de Saint-Étienne de La Tour par Antoinette de Courcelles, d'une famille de Bagnoux. Si celle-ci, mère de Marie de Salazar et belle-mère de Claude Turgis, est l'aïeule maternelle de son fils Charles, Marie de Salazar est donc la mère de ce dernier.

#### **14.3.4 PREUVE DE LA LIGNE ASCENDANTE DE MARIE DE SALAZAR À MARIE, BÂTARDE DE LA TRÉMOÏLLE**

On n'est pas certain de la ligne qui relie Marie de Salazar à ses ascendants Jean de Salazar, l'immigrant espagnol, et Marie, bâtarde de La Trémoille. On sait toutefois qu'elle en descend. Par conséquent, si les enfants de Charles de Saint-Étienne de La Tour et de son épouse Jeanne Mottin descendent de Marie de Salazar, ils descendent également de Marie de La Trémoille.

#### **14.4 PREUVE DE LA LIGNE ASCENDANTE DE PIERRE LEBLANC, ÉPOUX DE GENEVIÈVE BASTARACHE, À DANIEL LEBLANC, ÉPOUX DE FRANÇOISE GAUDET**

Les faits à prouver sont les *liens de filiation* reliant Pierre Leblanc, époux de Geneviève Bastarache, résidant de Bouctouche (Kent), Nouveau-Brunswick, à Daniel Leblanc, époux de Françoise Gaudet, son ascendant en ligne agnatique immigré en Acadie au xvii<sup>e</sup> siècle (tableau 14.1). La preuve est exposée par génération.

##### **14.4.1 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE PIERRE LEBLANC, ÉPOUX DE GENEVIÈVE BASTARACHE**

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de Pierre Leblanc, résidant de Bouctouche (Kent), marié à Geneviève Bastarache, par acte du 14 novembre 1836 à la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent), sans que le rédacteur n'inscrive dans l'acte les noms des parents des conjoints. Il précise néanmoins que pour se marier, les conjoints avaient dû obtenir une dispense de parenté du deuxième au troisième degré de consanguinité en ligne collatérale.

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Pierre Leblanc repose sur la *mention d'apparement* trouvée au recensement nominatif de Bouctouche (Kent) de 1861, où l'agent recenseur distingue les ménages des deux seuls Pierre Leblanc de l'âge

**Tableau 14.1**  
**Ascendance en ligne agnatique de Pierre Leblanc, époux de Geneviève Bastarache,**  
**à Daniel Leblanc, époux de Françoise Gaudet (6 générations)**

---

I	Pierre Leblanc & Geneviève Bastarache m 14 novembre 1836 Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent), Nouveau-Brunswick
II	François Leblanc & Hélène Breau m avant 1790, Bouctouche (Kent), Nouveau-Brunswick
III	Charles Leblanc & Marie Bariot m vers 1750, Les Mines, Acadie
IV	François Leblanc & Marguerite Boudreau m 19 septembre 1712 Saint-Charles des Mines, Acadie
V	Jacques Leblanc & Catherine Hébert m vers 1672, Port-Royal, Acadie
VI	Daniel Leblanc & Françoise Gaudet m vers 1650, Port-Royal, Acadie

---

[Sources: voir le texte de la preuve]

du probant par l'*adjonction du prénom du père au nom du chef de ménage* (Recensement du Nouveau-Brunswick de 1861, comté de Kent, paroisse de Wellington [Bouctouche], folio 26, ménages 161 et 163, microfilm C-1003):

<i>noms du texte original</i>	<i>noms traduits en français</i>
Peter White (Frank), 50 ans	Pierre Leblanc (à François)
Jeanvieve White, 45 ans	Geneviève Leblanc
Peter White (Charles), 60 ans	Pierre Leblanc (à Charles)
Poulonie White, 44 ans	Appolonie Leblanc

Or, *un seul* François Leblanc réside à Bouctouche vers 1811, époque de la naissance du probant Pierre Leblanc, et il peut être *père* d'un fils nubile en 1836. Il s'agit du François Leblanc marié à Hélène Breau à une date inconnue et mentionné pour la première fois avec elle dans les registres paroissiaux du sud-est du Nouveau-Brunswick au baptême de leur fils Joachim Leblanc, né le 5 à Bouctouche et baptisé le 28 janvier 1801 à la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent). L'un et l'autre conjoints sont encore vivants au mariage de leur fils majeur Bénoni Leblanc à Marie Girouard, par acte du 1<sup>er</sup> mai 1820 à la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent), et François Leblanc est décédé le 23 et a été inhumé le 25 octobre 1848 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent) à l'âge de 80 ans.

Cette déduction est confirmée par le fait que le couple François Leblanc et Hélène Breau a un fils nommé Pierre, né le 4 et baptisé le 11 décembre 1811 à la paroisse de

Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent), dont l'âge concorde avec les 50 ans déclarés au recensement de Bouctouche de 1861 par le Pierre Leblanc époux de Geneviève Leblanc et dont le destin est inconnu.

\* Pierre Leblanc, époux de Geneviève Bastarache, est donc fils de François Leblanc et de Hélène Breau.

#### 14.4.2 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE FRANÇOIS LEBLANC, ÉPOUX DE HÉLÈNE BREAU

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de François Leblanc, époux de Hélène Breau, et père de Pierre Leblanc, époux de Geneviève Bastarache.

En raison de la quasi inexistence de registres paroissiaux relatifs aux Acadiens durant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de François Leblanc repose, d'une part, sur la reconstitution de sa fratrie, et d'autre part, sur la reconnaissance de cette fratrie dans un recensement qui la nomme avec son père et sa mère.

##### 14.4.2.1 LA RECONSTITUTION DE LA FRATRIE DE FRANÇOIS LEBLANC

La reconstitution de la fratrie de François Leblanc repose sur les *mentions d'apparement* trouvées dans des *actes de mariage* de Leblanc de Bouctouche (Kent) mariés dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle (figure 14.3).

**Figure 14.3**  
**Reconstitution de la fratrie de François Leblanc, époux de Hélène Breau**

JOSEPH LEBLANC & Élisabeth Landry	Élisabeth Leblanc & BENJAMIN ALLAIN	Anne Leblanc & JOSEPH GUEGUEN	CHARLES LEBLANC & Madeleine Girouard	FRANCOIS LEBLANC & Hélène Breau
n... m... avant 1782	n... m... avant 1778	n... 1761/1762 m... avant 1785	n... 1759/1760 m... 1788 & Marie Breau m... avant 1794	n... 1767/1768 m... avant 1790
<i>enfants</i>	<i>enfants</i>		<i>enfants</i>	<i>enfants</i>
Éloi m 1803 René m 1807 Isabelle m 1811 Joseph m 1823	Joseph m avant 1800 et 1819 Blanche m 1806 Benoit m 1807		Félix m 1809 Laurent m 1811 Olivier m 1820	Pierre m 1811 Bénoni m 1820

En premier lieu, l'acte de mariage de Julien Collet et d'Isabelle Leblanc, fille mineure de Joseph Leblanc et d'Élisabeth Landry, du 11 novembre 1811 à la paroisse de La-Visitation de Grande-Digue (Kent), révèle que le témoin de l'épouse est son *oncle Joseph Gueguen*. Or, *un seul* Joseph Gueguen réside en 1811 dans la région. Il s'agit du Joseph Gueguen, résidant de Cocagne (Kent), marié à Anne Leblanc avant 1785, étant donné que le premier marié de ses enfants, Hippolyte Gueguen, est majeur à son mariage, le 18 août 1806 à la paroisse de La-Visitation de Grande-Digue (Kent), et encore vivant au mariage de son fils Anselme Gueguen à Geneviève Desroches, le 30 avril 1821 à la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent). Comme Joseph Gueguen est l'époux d'une Leblanc, il est donc, plus précisément, beloncle maternel d'Isabelle Leblanc, et son épouse Anne Leblanc *sœur de père* de Joseph Leblanc.

En deuxième lieu, l'acte de mariage de René Leblanc, fils majeur de Joseph Leblanc et d'Élisabeth Landry, et de Charlotte Girouard, du 23 novembre 1807 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent), révèle que le témoin de l'époux est son *cousin Félix Leblanc*, tandis que l'acte de mariage de Félix Leblanc, fils majeur de Charles Leblanc et de Madeleine Girouard, et de Sophie Savoie, du 4 septembre 1809 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent), révèle que le témoin de l'époux est son *cousin René Leblanc*. Or, *un seul* René Leblanc et *un seul* Félix Leblanc résident à l'époque à Bouctouche (Kent). Comme ils sont cousins, et *vraisemblablement cousins germains*, leurs pères respectifs Joseph Leblanc et Charles Leblanc sont donc *frères de père*.

En troisième lieu, l'acte de mariage de Bénoni Leblanc, fils majeur de François Leblanc et de Hélène Breau, et de Marie Girouard, du 1<sup>er</sup> mai 1820 à la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent), révèle que le témoin de l'époux est son *cousin Laurent Leblanc*. Or, à l'exception d'un frère cadet de Bénoni Leblanc, *un seul* Laurent Leblanc réside en 1820 à Bouctouche (Kent). Il s'agit du Laurent Leblanc, fils de Charles Leblanc et de Madeleine Girouard, marié à Adélaïde Breau, par acte du 11 février 1811 à la paroisse de Saint-Thomas de Memramcook (Westmoreland). Comme Bénoni Leblanc et Laurent Leblanc sont *vraisemblablement cousins germains*, leurs pères respectifs François Leblanc et Charles Leblanc sont donc *frères de père*.

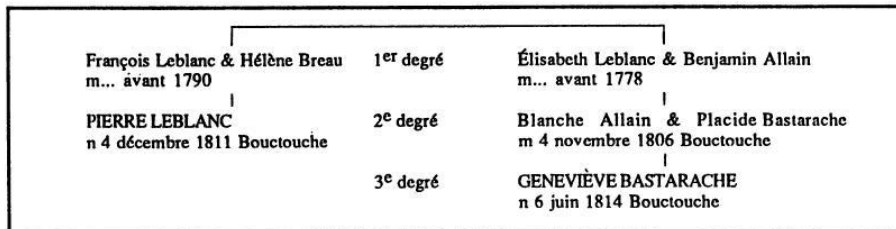
En quatrième lieu, l'acte de mariage d'Olivier Leblanc, fils majeur de Charles Leblanc et de Marie Breau, et de Marie Rose Bastarache, du 1<sup>er</sup> mai 1820 à la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent), révèle que les témoins de l'époux sont *son frère Laurent Leblanc* et *son cousin Joseph Leblanc*. Or, d'un côté, *un seul* Laurent Leblanc réside en 1820 à Bouctouche (Kent): il s'agit du Laurent Leblanc, fils majeur de Charles Leblanc et de Madeleine Girouard, marié à Adélaïde Breau, par acte du 11 février 1811 à la paroisse de Saint-Thomas de Memramcook (Westmoreland). D'un autre côté, les deux seuls Joseph Leblanc qui résident en 1820 à Bouctouche (Kent) sont Joseph Leblanc, époux d'Élisabeth Landry, et son fils Joseph Leblanc, marié à Marguerite Collet, par acte du 24 novembre 1823 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent). Comme Olivier Leblanc et Laurent Leblanc sont frères, Charles Leblanc, époux de Madeleine Girouard, est donc la même personne que Charles Leblanc, époux de Marie Breau. De plus, comme Olivier Leblanc et Joseph Leblanc sont *vraisemblablement cousins*

*germans*, leurs pères respectifs Charles Leblanc et Joseph Leblanc sont donc *frères de père*.

Et en cinquième lieu, l'acte de mariage de Joseph Allain, veuf de Marie Desroches, et d'Édesse Roy, du 19 avril 1819 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent), révèle que le témoin de l'époux est *son cousin Éloi Leblanc*. Or, d'un côté, *un seul* Éloi Leblanc réside en 1819 à Bouctouche (Kent). Il s'agit de l'Éloi Leblanc, fils majeur de Joseph Leblanc et d'Élisabeth Landry, marié à Anne Bastarache, par acte du 21 novembre 1803 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent). D'un autre côté, l'acte de mariage de Benoit Allain, fils de Benjamin Allain et d'Élisabeth Leblanc, et de Modeste Bastarache, du 30 juin 1807 à la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent), révèle que le témoin de l'époux est *son frère Joseph Allain*, alors que *le seul* Joseph Allain résidant en 1807 à Bouctouche (Kent) est l'époux de Marie Desroches.

Comme Benjamin Allain est l'époux d'une Leblanc, son fils Joseph Allain est donc vraisemblablement cousin germain d'Éloi Leblanc et son épouse Élisabeth Leblanc *sœur de père* de Joseph Leblanc. Cette déduction est confirmée par le fait que dans le document d'origine, l'acte de mariage de Pierre Leblanc et de Geneviève Bastarache, du 14 novembre 1836 à la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent), le rédacteur précise que pour se marier, les conjoints avaient dû obtenir une dispense de parenté du deuxième au troisième degré de consanguinité en ligne collatérale. Or, la seule Geneviève Bastarache de l'âge de l'épouse du Pierre Leblanc du recensement de 1861 est née le 6 juin, a été baptisée le 17 septembre 1814 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent), et est fille de Placide Bastarache et de Marie Blanche Allain, fille de Benjamin Allain et d'Élisabeth Leblanc, mariés par acte du 4 novembre 1806 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent) (figure 14.4).

**Figure 14.4**  
**Parenté entre Pierre Leblanc et Geneviève Bastarache**



L'enchaînement des mentions d'apparement prouve donc l'existence, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à Bouctouche et dans les environs, d'une *fratrie Leblanc* composée des *cinq* personnes suivantes:

- *Joseph Leblanc*, née à une date inconnue mais sans doute l'aîné des garçons, marié à Élisabeth Landry avant 1782, étant donné que le premier marié de ses enfants, Éloi Leblanc, est majeur à son mariage, le 21 novembre 1803 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent);
- *Élisabeth Leblanc*, née à une date inconnue mais sans doute l'aînée des filles, mariée à Benjamin Allain avant 1778, étant donné que son fils aîné, Joseph Allain, est décédé et a été inhumé le 19 novembre 1824 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent), à l'âge de 45 ans;
- *Anne Leblanc*, née en 1761 ou en 1762, puisqu'elle est décédée le 22 et a été inhumée le 24 août 1848 à la paroisse de Saint-Pierre de Cocagne (Kent) à l'âge de 86 ans, mariée à Joseph Gueguen avant 1785, étant donné que le premier marié de ses enfants, Hippolyte Gueguen, est majeur à son mariage, le 18 août 1806 à la paroisse de La-Visitation de Grande-Digue (Kent);
- *Charles Leblanc*, né en 1759 ou en 1760, puisqu'il est décédé le 30 juin et a été inhumé le 2 juillet 1853 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent) à l'âge de 93 ans, marié en premières noces à Madeleine Girouard avant 1788, étant donné que le premier marié de ses enfants est majeur à son mariage, le 4 septembre 1809, et marié en secondes noces à Marie Breau avant 1794, étant donné que l'aîné de ses enfants connus, Isabelle Leblanc, est née le 8 mars 1794 à Bouctouche et a été baptisée le 16 octobre 1795 à la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens de Caraquet (Gloucester);
- et *François Leblanc*, né en 1767 ou en 1768, puisqu'il est décédé le 23 et a été inhumé le 25 octobre 1848 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent) à l'âge de 80 ans, marié à Hélène Breau avant 1790, étant donné que le premier marié et sans doute l'aîné de ses enfants, Bénoni Leblanc, est décédé le 14 avril et a été inhumé le 9 septembre 1839 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent) à l'âge de 48 ans.

Mais aucun acte ne nomme le père et la mère de l'un ou l'autre des frères et sœurs, étant donné, en particulier, qu'aucun de leurs actes de mariage n'a été conservé.

#### 14.4.2.2 LA RECONNAISSANCE DE LA FRATRIE DE FRANÇOIS LEBLANC

*Un seul* des couples *Leblanc* établis au sud-est du Nouveau-Brunswick dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle présente une fratrie qui respecte intégralement cette *configuration de prénoms et de dates approximatives de naissance*: il s'agit du couple Charles Leblanc et Marie Bariot.

D'une part, le recensement des Acadiens réfugiés aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon du 15 mai 1767 [citation intégrale dans *Poirier 1984*, p. 214] décrit ainsi le ménage de Charles Leblanc et de Marie Bariot:

Charles Leblanc, venu de Boston, 43 ans  
 Marie Bariot, sa femme, 37 ans  
 Pierre Leblanc, leur fils, 16 ans



Joseph Leblanc, leur fils, 14 ans  
 Marie Leblanc, leur fille, 11 ans  
 Isabelle Leblanc, leur fille, 7 ans  
 Anne Leblanc, leur fille, 5 ans  
 Charles Leblanc, leur fils, 2 ans

On y trouve donc, par âge et par rang de naissance attendu, les quatre aînés de la fratrie de François Leblanc, époux de Hélène Breau: Joseph, Élisabeth, Anne et Charles, tandis que l'absence du probant confirme, et son rang de cadet, et sa date approximative de naissance. Or, les six cadets des enfants de Charles Leblanc et de Marie Bariot ont été *baptisés* à la paroisse de Notre-Dame-des-Ardiliers de *Miquelon*:

- Marie, née le 25 juillet 1755 à Quenetcong et baptisée le 1<sup>er</sup> janvier 1764,
- Marguerite, née le 11 avril 1759 à Stoton [Houghton, Massachusetts] et baptisée le 30 octobre 1763,
- Élisabeth, née le 5 mars 1761 à Stoton [Houghton, Massachusetts] et baptisée le 30 octobre 1763,
- Anne, née le 6 juin 1762 à Dorkester [Dorchester, Massachusetts] et baptisée le 30 octobre 1763,
- Charles, né à Miquelon et baptisé le 22 février 1765
- et *François*, le probant, né à Miquelon et baptisé le 24 mai 1767.

D'autre part, la suite des trois documents suivants permet de reconstituer l'*itinéraire migratoire* de la famille de Charles Leblanc et de Marie Bariot, de son refuge aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon à son établissement au sud-est du Nouveau-Brunswick (itinéraire schématisé dans *Brun 1969*, p. 72).

- En premier lieu, la « Liste générale des Acadiens émigrants des îles Saint-Pierre-et-Miquelon qui ont pris le parti de *retourner à l'Acadie* sur leurs propres bâtiments » vers le 6 octobre 1767 [citation intégrale dans *Poirier 1984*, p. 241-242] inclut le ménage de Charles Leblanc et Marie Bariot, ce que confirme sa disparition du registre paroissial de Notre-Dame-des-Ardiliers de Miquelon.
- En deuxième lieu, le registre de mission dit « de Caraquet » signale, en date du 12 janvier 1770, l'acte de baptême d'Anastasie Leblanc, fille de Charles Leblanc et de Marie Bariot, à *Windsor* près d'Halifax, en Nouvelle-Écosse.
- Et en troisième lieu, l'« Assessment Roll for Memramcook, October 7, 1786 » [citation intégrale dans les *Cahiers de la Société historique acadienne*, 17<sup>e</sup> cahier, vol. 11, no. 7, 1967, p. 276-278] nomment Peter White, Simon White, Charles White, Peter White, Joseph White et Bonaventure White.

Les trois premiers sont vraisemblablement les frères Pierre Leblanc, époux de Marie Bourgeois, Simon Leblanc, époux de Madeleine Comeau, et Charles Leblanc, époux de Marie Bariot (section 14.4.3), tandis que les deux suivants sont vraisemblablement les deux fils aînés de Charles Leblanc et de Marie Bariot: Pierre Leblanc, époux de Marie Saulnier, et Joseph Leblanc, époux d'Élisabeth Landry.

Pierre Leblanc, époux de Marie Saulnier, est vraiment fils de Charles Leblanc: il est ainsi désigné dans l'acte de mariage de sa fille Victoire Leblanc à Thomas Dupuis, du 25 octobre 1814 à la paroisse de Saint-Thomas de Memramcook (Westmoreland). Quant aux cadets Charles Leblanc et François Leblanc, ils sont alors établis à Bouctouche (Kent) depuis un an, selon des *notes historiques* inscrites par le curé Jean Hébert au folio 129 du registre paroissial de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent), datées du 6 février 1918 et qui *affirment* que

la paroisse de St-Jean Baptiste de Bouctouche a été fondée le 15 mai 1785 par cinq familles venues de Memramcook, dont voici les noms. François LeBlanc marié à Hélène Breau, Charles LeBlanc (dit Charlitte) marié à Marie Breau... François et Charles Leblanc étaient frères. En 1790, d'autres familles vinrent aussi s'établir à Bouctouche... Joseph Leblanc, frère de François et Charles ci-dessus, marié à Élisabeth Landry...

\* François Leblanc, époux de Hélène Breau, est donc fils de Charles Leblanc et de Marie Bariot.

#### 14.4.3 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE CHARLES LEBLANC, ÉPOUX DE MARIE BARIOT

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de Charles Leblanc, époux de Marie Bariot, et père de François Leblanc, époux de Hélène Breau.

En raison de la quasi inexistence de registres paroissiaux relatifs aux Acadiens durant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Charles Leblanc repose sur l'observation de l'*itinéraire migratoire suivi par le probant et des membres présumés de sa famille*.

Le point de départ de la démonstration est le recensement nominatif des Acadiens réfugiés aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon du 15 mai 1767, qui décrit le ménage de Charles Leblanc et de Marie Bariot (section 14.4.2.2), mais qui décrit en fait *l'un après l'autre* les *quatre ménages* suivants [Poirier 1984, p. 214]:

la veuve Leblanc, venue de Beauséjour, 69 ans  
Simon Leblanc, son fils, 31 ans  
Isabelle Leblanc, sa fille, 27 ans

Charles Leblanc, venu de Boston, 43 ans  
Marie Bariot, sa femme, 37 ans  
Pierre Leblanc, leur fils, 16 ans  
Joseph Leblanc, leur fils, 14 ans  
Marie Leblanc, leur fille, 11 ans  
Isabelle Leblanc, leur fille, 7 ans  
Anne Leblanc, leur fille, 5 ans  
Charles Leblanc, leur fils, 2 ans

Pierre Leblanc, venu de Boston, 40 ans  
 Marie Bourgeois, sa femme, 39 ans  
 Marie Leblanc, leur fille, 7 ans  
 Pierre Leblanc, leur fils, 5 ans  
 Anne Leblanc, leur fille, 2 ans

Jacques Leblanc, venu de Boston, 34 ans  
 Nathalie Breau, sa femme, 37 ans  
 Marie Leblanc, leur fille, 9 ans  
 Simon Leblanc, leur fils, 8 ans  
 Isabelle Leblanc, leur fille, 6 ans  
 Marguerite Leblanc, leur fille, 4 ans  
 Anne Leblanc, leur fille, 1 an

De plus, la « Liste générale des Acadiens émigrants des îles Saint-Pierre-et-Miquelon qui ont pris le parti de *retourner à l'Acadie* sur leurs propres bâtiments » vers le 6 octobre 1767 [citation intégrale dans *Poirier 1984*, p. 241-242], qui inclut le ménage de Charles Leblanc et de Marie Bariot, inclut en fait les quatre ménages Leblanc précédents et signale qu'ils se sont tous embarqués sur la même goëlette.

Enfin, la plupart des actes de *baptême* des enfants des trois couples Charles Leblanc et Marie Bariot, Pierre Leblanc et Marie Bourgeois, et Jacques Leblanc et Nathalie Breau, enregistrés dans le registre paroissial de Notre-Dame-des-Ardiliers de Miquelon de 1763 à 1767 contiennent des *mentions d'appartenance présumée* nommant des membres adultes de ces ménages et témoignent de leur séjour forcé au Massachusetts (tableau 14.2).

Il est donc *vraisemblable* qu'il s'agisse des *membres d'une même famille*, réfugiés *ensemble* du Massachusetts aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon, puis retournés *ensemble* en Acadie: une veuve accompagnée de trois fils mariés et de deux enfants encore célibataires. Cette hypothèse est confortée par les faits suivants.

- En premier lieu, quatre actes de baptêmes du registre de mission dit « de Caraquet » signalent la présence des quatre frères Leblanc dans la région d'Halifax, Nouvelle-Écosse, autour de 1770: les actes de baptême
  - d'Étienne Leblanc, fils de Pierre Leblanc et de Marie Bourgeois, du 2 juin 1768 à Halifax,
  - d'Anastasie Leblanc, fille de Jacques Leblanc et de Nathalie Breau, du 2 juin 1768 à Halifax,
  - d'Anastasie Leblanc, fille de Charles Leblanc et de Marie Bariot, du 12 janvier 1770 à Windsor, près d'Halifax, et dont le parrain est Pierre Leblanc,
  - et de Marcelline Leblanc, fille et premier enfant connu de Simon Leblanc et de Madeleine Comeau, du 21 avril 1772 à Birch Cove, près d'Halifax.
- En deuxième lieu, l'« Assessment Roll for Memramcook » de 1786 nomme vraisemblablement, comme on l'a laissé entendre (section 14.4.2.2), les frères Pierre Leblanc, époux de Marie Bourgeois, Simon Leblanc, époux de Madeleine Comeau, et Charles Leblanc, époux de Marie Bariot.

**Tableau 14.2**  
**Résumés d'actes de baptême de Leblanc baptisés à la paroisse de**  
**Notre-Dame-des-Ardiliers de Miquelon de 1763 à 1767**

---

*actes de baptême d'enfants de Charles Leblanc et de Marie Bariot*

Marie n 25 juillet 1755 Quenecong b 1<sup>er</sup> janvier 1764  
 Marguerite n 11 avril 1759 Stoton [Houghton, Massachusetts] b 30 octobre 1763;  
   parrain: Jacques Leblanc; marraine: Marie Bourgeois  
 Élisabeth n 5 mars 1761 Stoton [Houghton, Massachusetts] b 30 octobre 1763;  
   parrain: Pierre Leblanc; marraine: Nathalie Breau  
 Anne n 6 juin 1762 Dorkester [Dorchester, Massachusetts] b 30 octobre 1763;  
   parrain: Simon Leblanc; marraine: Élisabeth Leblanc  
 Charles b 22 février 1765  
 François b 24 mai 1767

*actes de baptême d'enfants de Pierre Leblanc et de Marie Bourgeois*

Marie n 15 février 1761 Nidem [Needham, Massachusetts] b 27 novembre 1763; parrain: Charles Leblanc  
 Pierre n 16 mai 1763 Nidem [Needham, Massachusetts] b 27 novembre 1763;  
   parrain: Simon Leblanc; marraine: Isabelle [Élisabeth] Leblanc  
 Anne b 17 octobre 1765

*actes de baptême d'enfants de Jacques Leblanc et de Nathalie Breau*

Marie n 28 juillet 1759 Stoton [Houghton, Massachusetts] b 12 décembre 1763; parrain: Charles Leblanc  
 Simon n 26 décembre 1760 Stoton [Houghton, Massachusetts] b 12 décembre 1763; parrain: Simon Leblanc  
 Isabelle n 20 décembre 1762 Dorkester [Dorchester, Massachusetts] b 12 décembre 1763;  
   parrain: Pierre Leblanc; marraine: Isabelle Leblanc  
 Marguerite b 25 décembre 1763; marraine: Marie Bariot  
 Anne Marie b 16 juillet 1766

---

- Et en troisième lieu, deux documents relatifs aux Acadiens déportés dans les colonies américaines signalent la présence des quatre frères Leblanc et de leurs père et mère au Massachusetts dans les années 1760:
  - d'une part, une liste non datée et intitulée « The Committee Apointed to Make a Division of the French... in the County of Suffolk of the Inhabitants of Nova Scotia into the Several Towns within the Country... » [citation intégrale dans *Jehn 1977*, p. 56-57] signale
    - l'envoi à Dorchester de « James Leblanc, his wife and his child », de Houghton,
    - l'envoi à Needham de « Francis Leblanc, Margaret his wife, Peter and Simeon their sons », résidants de Needham,
    - l'envoi à Houghton de « Charles Leblanc, his wife and 5 children », résidants de Houghton;
  - et, d'autre part, « A List of the French who desire to go to old France, with letter of Aug. 24th, 1763 » [citation intégrale dans Placide Gaudet. « Acadian Genealogy

and Notes ». *Rapport des Archives du Canada*, Appendice A, Part III, 1906, p. 135] nomme

- Charles Leblanc et Marie, 2 fils, 4 filles
- Jacques Leblanc et Nathalie, 2 fils, 2 filles
- la veuve Marguerite Leblanc, 1 fils, 1 fille
- Pierre Leblanc et Marie, 1 fils, 1 fille.

Or, le registre paroissial de Saint-Charles des Mines en Acadie permet de reconstituer en partie l'histoire généalogique du *seul couple Leblanc* qui respecte intégralement la *configuration de prénoms, de dates approximatives de naissance et de relations de parenté* tirés des documents précédents: le couple François Leblanc et Marguerite Boudreau (tableau 14.3).

Cette déduction est confirmée par l'acte de réhabilitation de mariage de leur fils présumé Pierre Leblanc et de Marie Bourgeois, du 27 octobre 1763 à la paroisse de Notre-Dame-des-Ardiliers de Miquelon, où il est dit que les conjoints se sont mariés le 11 avril 1760 « prisonniers en Angleterre » et que l'époux est fils de François Leblanc et de Marguerite Boudreau.

\* Charles Leblanc, époux de Marie Bariot, est donc fils de François Leblanc et de Marguerite Boudreau.

**Tableau 14.3**  
**Partie de l'histoire généalogique de la famille de François Leblanc**  
**et de Marguerite Boudreau révélée par divers documents**

<i>partie de l'histoire généalogique de la famille de François Leblanc et de Marguerite Boudreau révélée par des documents postérieurs à la déportation</i>	<i>le registre paroissial de Saint-Charles des Mines</i>
François Leblanc d entre 1760 et 1763 Marguerite... d après 1767	François Leblanc, m 19 septembre 1712 Marguerite Boudreau
<i>enfants</i>	<i>enfants</i>
Charles Leblanc n vers 1723/1724 m vers 1750 Marie Bariot	Charles Leblanc n 17 mai 1723
Pierre Leblanc n vers 1726/1727 m 11 avril 1760 Marie Bourgeois	Pierre Leblanc n 24 novembre 1725
Jacques Leblanc n vers 1732/1733 m vers 1757 Nathalie Breau	Jacques Leblanc n 30 novembre 1732
Simon Leblanc n vers 1735/1736 m entre 1767 et 1771 Madeleine Comeau	Simon Leblanc n 23 octobre 1734
Isabelle Leblanc n vers 1739/1740 d après 1767	Élisabeth Leblanc n 26 novembre 1739

[Sources: voir le texte de la preuve]

#### 14.4.4 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE FRANÇOIS LEBLANC, ÉPOUX DE MARGUERITE BOUDREAU

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de François Leblanc, époux de Marguerite Boudreau, et père de Charles Leblanc, époux de Marie Bariot.

La preuve de l'identité du père et de la mère de François Leblanc, époux de Marguerite Boudreau, se trouve dans l'*acte de mariage* de François Leblanc et de Marguerite Boudreau, du 19 septembre 1712 à la paroisse de Saint-Charles des Mines en Acadie, où il est dit que François Leblanc est fils de Jacques Leblanc et de Catherine Hébert [résumé dans *Baton Rouge 1978*, vol. I, p. 90].

\* François Leblanc, époux de Marguerite Boudreau, est donc fils de Jacques Leblanc et de Catherine Hébert.

#### 14.4.5 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE JACQUES LEBLANC, ÉPOUX DE CATHERINE HÉBERT

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de Jacques Leblanc, époux de Catherine Hébert, et père de François Leblanc, époux de Marguerite Boudreau.

En raison de la disparition de presque tous les registres paroissiaux et minutiers de notaires acadiens du XVII<sup>e</sup> siècle, on ne trouve ni l'*acte* ni le *contrat de mariage* de Jacques Leblanc et de Catherine Hébert, l'un et l'autre document étant susceptible de révéler la filiation des époux. Toutefois, le *recensement nominatif* de Port-Royal en Acadie de 1686 décrit ainsi le ménage de Jacques Leblanc et de Catherine Hébert:

Jacques Leblanc, 35 ans, marié  
Catherine Hébert, 23 ans, mariée  
Jean Leblanc, 12 ans  
Marguerite Leblanc, 11 ans  
Jacques Leblanc, 9 ans  
Marie Leblanc, 6 ans  
Anne Leblanc, 5 ans  
Catherine Leblanc, 3 ans  
Pierre Leblanc, 2 ans  
René Leblanc, 1 mois

Le mariage de Jacques Leblanc et de Catherine Hébert a donc vraisemblablement eu lieu *en 1672 ou en 1673*, année précédant la naissance de leur premier enfant connu, Jean Leblanc, âgé de 12 ans au recensement de 1686, à *Port-Royal*, où réside alors le couple. Par ailleurs, le probant Jacques Leblanc, âgé de 35 ans au même recensement, est vraisemblablement *né en 1650 ou en 1651*.

La preuve de l'identité du père et de la mère de Jacques Leblanc repose sur le fait qu'il n'existe à *l'époque en Acadie* qu'*une seule famille* Leblanc, celle de Daniel Leblanc

et de Françoise Gaudet, dont le ménage est ainsi décrit au recensement de Port-Royal de 1671:

Daniel Leblanc, 45 ans, marié  
Françoise Gaudet, 48 ans, mariée  
Jacques Leblanc, 20 ans  
Françoise Leblanc, 18 ans, mariée  
Étienne Leblanc, 15 ans  
René Leblanc, 14 ans  
André Leblanc, 12 ans  
Antoine Leblanc, 9 ans  
Pierre Leblanc, 7 ans

et où figure parmi les enfants un Jacques Leblanc dont l'âge concorde avec celui du probant.

\* Jacques Leblanc, époux de Catherine Hébert, est donc fils de Daniel Leblanc et de Françoise Gaudet.

